

<https://acdn.net/spip/spip.php?article1294>



# Ukraine : Dix exigences pour revenir à la paix

- Accueil - Actualités - Communiqués -

Date de mise en ligne : samedi 19 mars 2022

---

Copyright © [www.acdn.net](http://www.acdn.net) - Tous droits réservés

---

1. L'Assemblée générale extraordinaire de l'ONU réunie en urgence le 2 mars 2022 a adopté par 141 Pour, 5 Contre et 35 abstentions une résolution ordonnant l'arrêt des combats et le retrait d'Ukraine des troupes russes. Cette résolution doit être immédiatement et intégralement appliquée.
2. La guerre d'agression de Vladimir Poutine contre l'Ukraine doit être condamnée sans réserve et sans préjudice de procédure judiciaire relative au non-respect du droit humanitaire international.
3. Les menaces de guerre nucléaire de Vladimir Poutine doivent être condamnées, et la mise en alerte haute de ses troupes nucléaires immédiatement levée par lui.
4. L'armée russe doit cesser immédiatement tous ses bombardements, suspendre l'encerclement des villes, et stopper sans délai son offensive en Ukraine.
5. L'armée russe doit se retirer définitivement en Russie, comme préalable à toute négociation sur les conditions d'une paix durable dans la région, en Europe ou dans le monde.
6. L'armée ukrainienne doit cesser le feu en même temps que l'armée russe, lui permettre de se retirer en Russie sans combat, et l'Ukraine doit, contre un engagement réciproque, s'engager à ne pas attaquer ni envahir la Russie, ainsi qu'à respecter intégralement les droits humains des populations russophones.
7. Les actions pacifiques des citoyens ou des militaires russes contre la guerre de Vladimir Poutine doivent être soutenues et protégées contre la répression. Les scientifiques, les sportifs, les artistes, les journalistes et les simples citoyens russes doivent pouvoir participer aux événements scientifiques, sportifs ou culturels internationaux et y exprimer librement leur avis sur la guerre provoquée par Vladimir Poutine, à l'instar de [Marina Ovsyannikova](#).
8. Les gouvernements des cinq pays dotés d'armes nucléaires et parties au Traité de Non-Prolifération doivent adopter « un plan concret pour mettre en oeuvre » leur obligation selon l'article VI du TNP de parvenir dans les meilleurs délais à l'élimination totale des armes nucléaires, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace, et « transférer les budgets et les investissements publics de l'industrie des armes nucléaires vers la santé publique, la stabilisation du climat et le développement durable » (Cf. Lettre ouverte du mouvement pacifiste international). Ils doivent être rejoints dans cette négociation par tous les Etats qui en sont dotés ou qui en hébergent, qu'ils soient ou non parties au TNP. Tous ces Etats sans exception doivent s'interdire dès à présent tout emploi de ces armes, pour quelque motif et dans quelque circonstance que ce soit. Les autres armes radioactives (comme les armes à Uranium Appauvri) doivent également être interdites et éliminées dans les meilleurs délais.
9. Les pays hébergeant des réacteurs électronucléaires qui, en plus de leur dangerosité ordinaire, présentent en cas de guerre le risque de se transformer, volontairement ou par accident, en « bombes sales », comme on le constate actuellement avec les centrales ukrainiennes notamment de Zaporijjia, doivent les fermer le plus tôt possible et se tourner vers des solutions durables alternatives (sobriété, efficacité, énergies renouvelables).
10. Les gouvernements de tous les pays, dotés ou non d'armes nucléaires, loin de prendre prétexte de la guerre en Ukraine pour augmenter encore leurs dépenses d'armement, comme ils n'ont pas cessé de le faire ces dernières années, doivent au contraire y trouver un motif de cesser leurs exportations d'armes, prévenir les conflits par des moyens diplomatiques et une coopération pacifique, amorcer une démilitarisation des relations internationales, négocier un désarmement général de la planète, et transférer les ressources ainsi épargnées à la lutte contre le réchauffement climatique et la satisfaction des besoins humains fondamentaux.

Pour l'Action des Citoyens pour le désarmement Nucléaire (ACDN)

[www.acdn.net](http://www.acdn.net) [contact@acdn.net](mailto:contact@acdn.net)

**Jean-Marie Matagne**, président (France), **Peter Low**, administrateur (Nouvelle Zélande)  
Membres du Conseil mondial d'Abolition 2000